

# La conférence

## Prix de transfert : état des lieux

### et perspectives



#### PRÉSENTATION

Depuis de nombreuses années, les échanges internationaux s'amplifient. L'expert-comptable et le commissaire aux comptes se retrouvent au cœur de ces mouvements. En effet, ces échanges s'appuient sur des supports juridiques qui sont la pierre angulaire des flux financiers. Ces flux peuvent se faire entre une entité et un tiers mais également entre entités d'un même groupe. Se pose alors la question du prix de transfert ou transfert pricing entre les deux entités.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes se retrouvent donc à devoir accompagner, chacun avec une casquette différente, son client dans la cadre de la détermination de ce prix transfert dans le but de pouvoir le justifier tant sur le plan juridique que sur le plan fiscal.

#### INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Pouvoir estimer un prix de transfert
- Connaître les points juridiques contractuels à vérifier
- Appréhender les risques fiscaux
- Appréhender la manière de mettre en œuvre un prix de transfert entre deux entités d'un même groupe
- Appréhender les risques juridiques et fiscaux d'une telle mise en place

#### POINTS ABORDÉS

- Détermination du prix de transfert
- Mise en œuvre juridique : points contractuels à vérifier
- Réglementation fiscale : points d'attention – obligations légales à respecter
- La notion de prix de transfert à une succursale

#### INTERVENANTS



**Eric Babaud**  
avocat fiscaliste



**Thierry Bretout**  
expert-comptable,  
commissaire aux comptes



**Antoine Legoux**  
expert-comptable,  
commissaire aux  
comptes, président  
du comité gestion au  
CSOEC



**Christophe Löffler**  
Professeur et  
Steuerberater